

Finances

REF : DAF2015071

Signataire : JB

Séance du Conseil Municipal du 17/12/2015

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Approbation du projet de convention entre la Ville d'Aubervilliers et l'Etat au sujet de l'aide du Fonds de soutien de sortie des emprunts toxiques - Autorisation de signature

EXPOSE :

Le 4 mars 2015, la Ville a déposé une demande d'aide auprès du Fonds de soutien pour le refinancement de 4 emprunts toxiques. Ce refinancement a eu lieu au mois de juin 2015.

L'aide du Fonds de soutien vise à prendre en charge une partie des pénalités de remboursement anticipé acquittées par la Ville pour sortir des emprunts toxiques. Les taux de prise en charge ont été notifiés à la Ville le 18 novembre 2015 :

Référence de l'emprunt	Pénalité de remboursement anticipé (1)	Taux de prise en charge notifié (2)	Montant prévisionnel de l'aide (3) = (1) x (2)
MPH261076EUR	5 900 000 €	54,19%	3 197 210 €
MPH260278EUR	3 307 000 €	20,64%	682 565 €
MPH252858EUR	760 000 €	19,96%	151 696 €
MPH256442EUR	15 388 124 €	61,76%	9 503 705 €
TOTAL	25 355 124 €	53,38%	13 535 176 €

Cette aide sera versée à la Ville par fractions annuelles sur 14 ans. La traduction budgétaire de cette aide sera quant à elle étalée sur les 23 prochaines années conformément à l'étalement des pénalités capitalisées. Il s'agit d'une recette de fonctionnement.

L'octroi de cette aide ne sera définitif qu'après signature d'une convention entre l'Etat et la Ville. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention et d'autoriser le Maire à signer.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 Décembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, Mmes MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme YONNET Evelyne, MM. LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme CHERET Magali
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
M. ROZENBERG Silvère	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme VIGEANT Claire	Représentée par :	M. LOGRE Benoît
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya

Mme LENOURY Nadia représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n° 332

Mme LENZI Ling partie à la question n°369

M. RUER Marc arrivé à partir de la question n°357

Absents : MM AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves

Secrétaires de séance : Mmes PEJOUX Claudine, FAGARD Alice

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2015071

Signataire : JB

OBJET : Approbation du projet de convention entre la Ville d'Aubervilliers et l'Etat au sujet de l'aide du Fonds de soutien de sortie des emprunts toxiques - Autorisation de signature

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque ;

Vu le décret n° 2014-810 du 16 juillet 2014 relatif au service à compétence nationale dénommé « Service de pilotage du dispositif de sortie des emprunts à risque » ;

Vu le décret n° 2015-619 du 4 juin 2015 modifiant le décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2014 pris pour l'application du décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2015 pris en application du décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 ;

Vu la demande d'aide déposée le 4 mars 2015 par la Ville d'Aubervilliers ;

Vu la notification des décisions d'attribution d'aides en date du 18 novembre 2015 ;

Vu la réponse de la Ville d'Aubervilliers en date du 7 décembre 2015 d'acceptation des décisions d'attribution d'aides ;

Vu la transaction au sens de l'article 2044 du Code civil conclu en date du 15 juin 2015 entre la Société de Financement Local, établissement de crédit, et la Ville d'Aubervilliers portant sur les contrats faisant l'objet de l'aide ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de convention entre la Ville d'Aubervilliers et l'Etat pris en application du décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

L'adjoint délégué
Maria MERCADER



Reçu en préfecture le : 18/12/2015
Publié le : 18/12/2015
Certifié exécutoire le 18/12/2015

L'adjoint délégué
Maria MERCADER

